



Traitement fiscal d'éventuelles plus-values sur valeurs US

Par **Amandine125993**, le **28/08/2025** à **10:27**

Mon épouse est cadre dans une entreprise américaine (Concentrix), cotée à NYC. Elle dispose d'actions gratuites qui sont acquises (et peuvent être exercées) après une durée de détention (système de vesting).

Pourriez-vous svp nous indiquer comment seront traitées les éventuelles PV en cas de vente ? Sont-elles compensables avec d'autres MV mobilières enregistrées par notre foyer fiscal en France ?

Par **Marck.ESP**, le **28/08/2025** à **14:18**

BONJOUR.

(Saluer quand on entre est une tradition sur ce forum) MERCI.

Le principe de la compensation s'applique aux **plus-values de cession**. Si votre épouse réalise une plus-value sur la vente de ses actions Concentrix et que votre foyer fiscal a enregistré des moins-values sur d'autres valeurs mobilières (actions, obligations, FCP, etc.) au cours de la même année, vous pouvez imputer ces moins-values sur les plus-values.

Voir [Article 150-0 D - Code général des impôts - Légifrance](#)